Cadre de résultats du GPE 2030: PILC Annexes

Annexe A : Résultats au niveau de l'objectif – alignés sur l'ODD 4 – en marge du cadre de résultats

Les progrès réalisés dans les pays partenaires du GPE au niveau de ces indicateurs seront suivis et présentés dans le Rapport mondial de suivi sur l'éducation (Rapport GEM) de l'UNESCO. Il s'agit d'un sous-ensemble d'indicateurs de l'ODD 4, qui ont été sélectionnés car ils ont des cibles nationales définies pour 2025 et 2030, dans le cadre d'un processus coordonné par le Rapport GEM de l'UNESCO et l'Institut de statistique de l'UNESCO. Ces cibles permettront au partenariat de suivre les progrès accomplis par rapport aux propres objectifs des pays partenaires. Les données seront ventilées selon les catégories disponibles dans la base de données de l'ISU, notamment l'âge, le sexe, le handicap et la situation géographique. Le GEMR sera invité à communiquer des données ventilées supplémentaires issues de recherches et d'analyses mondiales. Les rapports sur ces indicateurs incluront le pourcentage de pays partenaires qui communiquent des données sur chaque indicateur et le pourcentage qui communique des données ventilées correspondantes.

Résultats au niveau des enfants :

1. ODD 4.1.1 : Résultats d'apprentissage en lecture et en mathématiques, par sexe et par niveau de fragilité a) en 2e ou 3e année ; b) en fin de cycle primaire ; et c) en fin du premier cycle du secondaire.
2. ODD 4.1.4 : Taux d'enfants non scolarisés (1 an avant le cycle primaire, cycle primaire, premier cycle du secondaire et second cycle du secondaire).
3. ODD 4.1.2 : Taux d'achèvement, par sexe et par niveau de fragilité (primaire, premier cycle du secondaire et second cycle du secondaire).
4. ODD 4.2.2 : Taux de participation à des activités d'apprentissage organisées (un an avant l'âge officiel de scolarisation dans le primaire), par sexe.
5. ODD 4.5.1 : Indices de parité (par exemple, sexe, lieu de résidence, quintile de richesse) pour certains indicateurs.

Prestation de services éducatifs et gestion du système :

1. ODD 4.a.1 : Proportion d'écoles offrant des services de base, par type de service

2. ODD 4.c.1 : Proportion d'enseignants possédant les qualifications minimales requises, par niveau d'enseignement
3. ODD 4.c.4 : Ratio élèves-enseignant qualifié
4. ODD 4.7.1 : Degré d'intégration de i) l'éducation à la citoyenneté mondiale et ii) l'éducation au développement durable dans a) les politiques nationales d'éducation ; b) les programmes d'enseignement ; c) la formation des enseignants ; et d) l'évaluation des élèves (sous réserve que les données soient couvertes).
5. ODD 4.5.6 : Dépenses consacrées à l'éducation (publique, privée, internationale) en pourcentage du PIB.

Annexe B : Principaux résultats des financements et cofinancements du GPE qui contribuent à l'atteinte de l'objectif du partenariat (sous réserve que des indicateurs standard aient été convenus avec les agents partenaires et les cofinanciers)

Remarque : ces indicateurs seront requis pour les programmes de financements du GPE et pour les programmes financés par un cofinancement du fonds à effet multiplicateur, et seront communiqués en utilisant les modèles de rapport. La communication des données sur un cofinancement qui ne s'inscrit pas dans le même programme que le financement au titre du fonds à effet multiplicateur sera encouragée mais pas obligatoire, et ses résultats seront estimés à partir des données provenant du reste du portefeuille de financements et de cofinancements s'ils ne sont pas communiqués. Pour les financements qui sont versés dans des fonds communs, il ne sera pas nécessaire de présenter des rapports distincts sur les fonds du GPE. Ces indicateurs seront communiqués sous forme de chiffres et de pourcentages de la population cible concernée dans la zone couverte par le programme (à déterminer par l'agent partenaire).

Indicateur	Approche
H1. Nombre et pourcentage d'enfants et de jeunes ayant bénéficié d'une amélioration de la qualité de l'éducation [grâce aux financements du GPE et aux cofinancements des partenaires]	**Définition/approche** : tous les enfants et les jeunes qui bénéficient d'interventions financées en totalité ou en partie par le GPE et/ou cofinancés par des partenaires, qui améliorent la qualité de l'éducation (conformément aux définitions de la qualité de l'éducation de l'ODD 4). **Ventilation :** obligatoire : par sexe, par niveau d'instruction, les enfants et les jeunes en situation de handicap ; le cas échéant (c'est-à-dire si cette catégorie est ciblée par le programme) : par lieu de résidence (par exemple, régions rurales, régions défavorisées), ainsi que les enfants et les jeunes réfugiés et déplacés à l'intérieur de leur propre pays (ces catégories seront ventilées par sexe).
H2. Nombre et pourcentage d'enfants et de jeunes ayant bénéficié d'interventions qui favorisent l'égalité des genres [grâce aux financements du GPE et aux cofinancements des partenaires]	**Définition/approche** : les enfants et les jeunes qui bénéficient de catégories prédéfinies d'interventions favorisant l'égalité des genres dans le cadre de programmes financés ou cofinancés par le GPE. Le Secrétariat fournira une liste indicative des interventions favorisant l'égalité des genres. Cette liste devrait inclure, sans s'y limiter, des programmes scolaires et du matériel pédagogique tenant compte des questions de genre, des activités communautaires et scolaires visant à lutter contre

	les stéréotypes sexistes négatifs, la lutte contre la violence scolaire fondée sur le genre, des programmes de mentorat pour les filles et les garçons vulnérables, la lutte contre les obstacles financiers liés au genre grâce à des bourses et des transferts d'argent, l'amélioration des installations sanitaires dans les écoles, etc. Afin que les bénéficiaires qui ne figurent pas dans cette liste soient pris en compte dans cet indicateur, l'agent partenaire devra démontrer comment cette intervention favorise l'égalité des genres. **Ventilation** : obligatoire : par sexe (avec une autre ventilation par filles très marginalisées, quelle que soit la définition dans chaque contexte), par niveau d'instruction ; le cas échéant (c'est-à-dire si cette catégorie est ciblée par le programme) : par lieu de résidence (par exemple, régions rurales, régions défavorisées), les enfants et les jeunes en situation de handicap, ainsi que les enfants et les jeunes réfugiés et déplacés à l'intérieur de leur propre pays (tous ventilés par sexe).
H3. Nombre et pourcentage d'enfants et de jeunes non scolarisés ayant bénéficié d'une éducation et/ou d'une formation [grâce aux financements du GPE et aux cofinancements des partenaires]	**Définition/approche** : les enfants et les jeunes non scolarisés de la tranche d'âge officielle pour un niveau d'éducation donné qui ne sont pas inscrits dans le système éducatif, et qui bénéficient d'une éducation et d'une formation dispensées dans le cadre de programmes financés/cofinancés par le GPE. Les tranches d'âge pour chaque niveau d'enseignement seront conformes aux niveaux 1 (primaire), 2 (premier cycle du secondaire) et 3 (deuxième cycle du secondaire) de la Classification internationale type de l'éducation. Bien que cela concerne normalement les jeunes jusqu'à 18 ans inclus, aucun âge précis n'est indiqué, car celui-ci peut varier d'un pays à l'autre et les jeunes marginalisés peuvent être trop âgés en raison d'une fréquentation scolaire irrégulière aux niveaux inférieurs. Cet indicateur est requis pour les programmes qui ciblent les enfants non scolarisés. **Ventilation** : obligatoire : par sexe, nombre de bénéficiaires non scolarisés qui s'inscrivent/se réinscrivent dans l'enseignement classique après avoir terminé la formation, les enfants et les jeunes en situation de handicap, par tranche d'âge ; si ciblé par le programme : par lieu de résidence (par exemple, zones rurales, régions défavorisées), ainsi que les enfants et les jeunes réfugiés et

	déplacés à l'intérieur de leur propre pays (tous ventilés par sexe).
H4. Nombre et pourcentage d'enfants [ayant bénéficié de financements du GPE ou de cofinancements de partenaires] dont les résultats scolaires se sont améliorés	**Définition/approche** : Les sources de données privilégiées pour cet indicateur sont les évaluations nationales existantes des acquis scolaires, lorsqu'elles sont disponibles. Toutefois, la méthodologie conserve la flexibilité nécessaire pour utiliser des évaluations des acquis scolaires spécifiques à un programme lorsque les données nationales sur les acquis scolaires ne sont pas disponibles. Le nombre d'enfants dont les résultats scolaires se sont améliorés sera défini comme suit : o Si l'évaluation indique le nombre ou le pourcentage d'enfants qui atteignent un niveau de compétence scolaire de référence, tous les enfants bénéficiaires qui atteignent ce niveau de compétence. o Si l'évaluation indique les notes moyennes, l'amélioration sera définie comme un changement positif et statistiquement significatif de la note moyenne de l'échantillon d'enfants évalués dans le cadre de deux évaluations comparables (c'est-à-dire les mêmes matières évaluées, le même barème de notation et une population de référence équivalente). Si le rapport d'évaluation fournit une estimation du nombre/de la proportion d'enfants bénéficiaires dont les résultats scolaires se sont améliorés, cette estimation sera utilisée. Si non, tous les enfants bénéficiaires dont les résultats scolaires sont représentés dans l'évaluation des acquis scolaires seront considérés comme ayant amélioré leurs résultats scolaires, c'est-à-dire la population dont l'échantillon d'enfants évalués est représentatif (pour les évaluations sur échantillon) ou tous les enfants dont les résultats scolaires ont été évalués pour les évaluations par recensement. Cet indicateur est requis pour les programmes qui visent à améliorer les résultats d'apprentissage (certains

	programmes qui œuvrent dans des situations de fragilité et de conflit, par exemple, peuvent ne pas être pris en compte). Les évaluations de toute matière ou domaine d'apprentissage holistique (tels que l'apprentissage social et émotionnel et la résolution de problèmes) et de tout niveau de scolarité/compétence dans l'enseignement primaire ou secondaire sont autorisées. Aucun contenu d'évaluation ni aucune norme psychométrique ne seront appliqués. Les examens ne sont pas pris en compte dans cet indicateur car ils n'ont généralement pas été conçus pour mesurer l'amélioration des acquis scolaires. Les évaluations utilisées ne doivent pas nécessairement faire partie du programme de financements du GPE ou de cofinancements du fonds à effet multiplicateur du GPE, c'est-à-dire que les évaluations des acquis scolaires existantes peuvent être utilisées si elles sont représentatives d'au moins un sous-ensemble des bénéficiaires du programme, comme suit : o Si la population pour laquelle les évaluations des acquis scolaires sont représentatives est un sur-ensemble des bénéficiaires du programme et que ces évaluations montrent une amélioration, tous les bénéficiaires du programme seront considérés comme ayant progressé. o Si la population pour laquelle les évaluations des acquis scolaires sont représentatives est un sous-ensemble des bénéficiaires du programme et que ces évaluations montrent une amélioration, ce sous-ensemble de bénéficiaires du programme sera considéré comme ayant progressé. **Ventilation** : obligatoire : par sexe et niveau d'instruction ; si ciblée par le programme : par lieu de résidence (par exemple, régions rurales, régions défavorisées), les enfants et les jeunes en situation de handicap, ainsi que les enfants et les jeunes réfugiés et déplacés à l'intérieur de leur propre pays (tous ventilés par sexe).
H5. Nombre et pourcentage d'enseignants ayant	**Définition/approche** : les enseignants qui bénéficient d'activités permettant de développer leurs compétences,

bénéficié de programmes/d'activités de développement professionnel [grâce aux financements du GPE et aux cofinancements des partenaires]	leurs connaissances, leur expertise et les autres qualités propres à un enseignant dans le cadre de programmes financés/cofinancés par le GPE. **Ventilation** : obligatoire : par sexe, par niveau d'instruction ; si ciblée par le programme : par lieu de résidence (par exemple, zones rurales, régions défavorisées) et situation de handicap.

Annexe C : Projet de cadre de résultats[1]

Indicateur	Notes méthodologiques *Ces notes méthodologiques décrivent les dimensions indicatives qui devraient être incluses dans les méthodologies des indicateurs. Elles seront finalisées par le Secrétariat sur la base d'une analyse des réformes prioritaires des pays partenaires et des mesures liées aux facteurs favorables, afin que le cadre de résultats puisse répondre aux priorités définies par les pays.
Objectif I : Mettre en œuvre efficacement des réformes éducatives prioritaires pilotées par les pays, qui intègrent pleinement l'égalité des genres et incluent les personnes en situation de handicap et les réfugiés, ainsi que les autres groupes marginalisés en fonction du contexte du pays.	
1. Pourcentage des pays partenaires dont la réforme prioritaire a permis d'enregistrer des progrès tangibles dans l'amélioration des principales composantes du système éducatif	**Définition/approche** : auto-évaluation par les gouvernements des progrès globaux réalisés dans la réforme et les interventions visant à promouvoir l'égalité des genres, validée par les groupes locaux des partenaires de l'éducation avec les preuves à l'appui. Les principales composantes du système qui s'améliorent seront identifiées grâce à la classification des objectifs de la réforme par le Secrétariat. Cette catégorisation est susceptible d'inclure les enseignants et la qualité de l'enseignement, l'apprentissage fondamental, l'accès à l'éducation, y compris des infrastructures de qualité, l'égalité des genres et l'inclusion, les capacités administratives, les programmes et le matériel pédagogique, l'apprentissage précoce et la préparation à l'école, etc. Ventilation : pays touchés par la fragilité et les conflits et les pays accueillant le plus grand nombre de réfugiés.

[1] Par rapport au projet initial de cadre de résultats présenté au Conseil d'administration en juin, ce projet apporte les modifications suivantes :

- un indicateur mesurant la durabilité des interventions financées (indicateur 8) et un indicateur mesurant les progrès réalisés en matière de coordination sectorielle (indicateur 12) ont été ajoutés, et les autres indicateurs de partenariat (indicateurs 9 à 11) ont été reformulés.
- un indicateur mesurant l'amélioration des niveaux moyens d'instruction dans les pays partenaires a été supprimé, dès lors qu'il ne relève pas de l'influence du GPE. Néanmoins, cet indicateur fera l'objet d'un suivi dans le cadre du suivi annuel des réformes, afin de favoriser le dialogue sur l'amélioration de la qualité des apprentissages.

	Collecte des données : outil de suivi annuel des réformes. **Exemples de résultats :** - Les réformes menées par xx pays partenaires améliorent la qualité des apprentissages grâce à l'acquisition de compétences fondamentales. - Les réformes menées par xx pays partenaires améliorent l'inclusion dans l'éducation de la petite enfance.
2. Pourcentage de pays partenaires ayant amélioré la planification, la budgétisation et le suivi de l'éducation en intégrant l'égalité des genres et l'inclusion.	**Définition/approche** : auto-évaluation par les gouvernements des progrès réalisés, validée par les groupes locaux des partenaires de l'éducation. Les gouvernements fourniront une brève description et des preuves à l'appui des progrès réalisés par rapport à un ensemble de critères prédéfinis. Ces dimensions sont susceptibles d'inclure des cadres législatifs pour une éducation publique gratuite et de qualité ; des plans et des cadres politiques sectoriels de qualité, sensibles au genre et inclusifs ; la planification de la résilience ; l'alignement des plans et des politiques éducatifs sur les budgets ; la communication d'informations sur les performances du secteur, etc. Ventilation : pays touchés par la fragilité et les conflits et les pays accueillant le plus grand nombre de réfugiés. **Collecte des données :** outil de suivi annuel des réformes. **Exemples de résultats :** Xx pays partenaires élaborent ou améliorent un plan sectoriel de l'éducation/cadre stratégique pour le secteur de l'éducation visant à lutter contre les inégalités entre les genres et l'exclusion.
3.a Pourcentage de pays partenaires ayant progressé au regard de la communication des données sur l'ODD 4.1.1a. 3.b Pourcentage de pays partenaires ayant atteint les déclencheurs de l'allocation complémentaire liés à la communication des données sur l'ODD 4.1.1a.	**Définition/approche** : 3a. Auto-évaluation par les gouvernements des progrès réalisés, validée par les groupes locaux des partenaires de l'éducation. Les gouvernements fourniront une brève description et des preuves à l'appui des progrès réalisés par rapport à un ensemble

	de critères prédéfinis. Ces dimensions sont susceptibles d'inclure la présence et la mise en œuvre d'une feuille de route pour l'établissement de rapports sur l'ODD 4.1.1a ; la présence d'un système institutionnalisé d'évaluation de l'apprentissage qui répond aux normes de qualité ; la disponibilité de données ventilées sur l'apprentissage, etc. Ventilation : pays touchés par la fragilité et les conflits et les pays accueillant le plus grand nombre de réfugiés. 3b. Déclencheurs de l'allocation complémentaires atteints parmi ceux qui arrivent à échéance pour chaque période de référence. Ventilation : pays touchés par la fragilité et les conflits et les pays accueillant le plus grand nombre de réfugiés (sauf s'ils sont exemptés du financement complémentaire). **Collecte des données :** 3a. Outil de suivi annuel des réformes. 3b. Vérification par le Secrétariat de la réalisation du déclencheur de l'allocation complémentaire en s'appuyant sur les preuves fournies par les gouvernements. **Exemples de résultats** : 3a. Xx pays partenaires ont pris les mesures prévues dans leur plan pour élaborer/mettre en œuvre une évaluation des acquis scolaires qui répond aux normes de qualité de l'ODD 4.1.1a. 3b. Identique au titre de l'indicateur.
4. Pourcentage de pays partenaires ayant amélioré la disponibilité et l'utilisation des données et des éléments factuels.	**Définition/approche** : auto-évaluation par les gouvernements des progrès réalisés, validée par les groupes locaux des partenaires de l'éducation. Les gouvernements fourniront une brève description et des preuves à l'appui des progrès réalisés par rapport à un ensemble de critères prédéfinis. Ces dimensions sont susceptibles d'inclure la présence d'un système de données institutionnalisé qui répond aux normes de qualité ; la publication d'annuaires statistiques ; la disponibilité de données ventilées ; l'inclusion des

	enfants handicapés dans le système de données ; la disponibilité de rapports diagnostiques sectoriels, etc. Ventilation : pays touchés par la fragilité et les conflits et les pays accueillant le plus grand nombre de réfugiés. **Collecte des données :** outil de suivi annuel des réformes. **Exemple de résultats** : xx pays partenaires disposent ou élaborent actuellement un système de données qui intègre les personnes en situation de handicap.
Objectif 2 : Mobiliser des financements intérieurs et extérieurs pour soutenir une mise en œuvre efficace des réformes prioritaires.	
5a. Pourcentage de pays partenaires ayant amélioré : - le volume des financements nationaux consacrés à l'éducation, - l'équité des financements nationaux consacrés à l'éducation, et - l'efficience des financements nationaux consacrés à l'éducation. 5b. Pourcentage de pays partenaires ayant atteint les déclencheurs de l'allocation complémentaire liés au volume, à l'équité et à l'efficience du financement national.	**Définition/approche** : 5a. Auto-évaluation par les gouvernements des progrès réalisés, validée par les groupes locaux des partenaires de l'éducation. Les gouvernements fourniront une brève description et des preuves à l'appui des progrès réalisés par rapport à un ensemble de critères prédéfinis. Ces critères sont susceptibles d'inclure : - Volume (mobilisation des ressources nationales pour l'éducation, viabilité du financement, adéquation des dépenses, etc.) ; - Équité (mécanismes d'allocation équitable des ressources, mécanismes visant à garantir que les ressources parviennent à des populations marginalisées spécifiques, etc.) ; - Efficacité (réduction des coûts des intrants, amélioration de la gestion des finances publiques, gestion de la carrière des enseignants, etc.) Ventilation : pays touchés par la fragilité et les conflits et les pays accueillant le plus grand nombre de réfugiés. 5b. Déclencheurs de l'allocation complémentaires atteints parmi ceux qui arrivent à échéance pour chaque période de référence. Ventilation : pays touchés par la fragilité et les conflits et les pays accueillant le plus grand nombre de

	réfugiés (sauf s'ils sont exemptés du financement complémentaire). **Collecte des données :** 5a. Outil de suivi annuel des réformes. 5b. Vérification par le Secrétariat de la réalisation du déclencheur de l'allocation complémentaire en s'appuyant sur les preuves fournies par les gouvernements. **Exemples de résultats** : 5a. - Xx pays partenaires améliorent l'équité du financement national grâce à une affectation des enseignants plus équitable. - Xx pays partenaires améliorent les systèmes de passation des marchés pour les intrants scolaires. 5b. Identique au titre de l'indicateur.
6. Total des cofinancements mobilisés grâce aux financements du GPE.	**Définition/approche** : tient compte à la fois des cofinancements mobilisés par le fonds à effet multiplicateur (ce qui comprend les financements ordinaires au titre du fonds à effet multiplicateur et tous les autres instruments liés au fonds à effet multiplicateur, tels que les allègements de dette conditionnels), comme décrit dans les manifestations d'intérêt du fonds à effet multiplicateur approuvées par le Secrétariat, et tous les cofinancements mobilisés par le biais d'autres mécanismes du GPE tels que le KIX, L'Éducation à voix haute et les initiatives d'appui technique. Ventilation : par sources et types de financement, tels que bilatéral, multilatéral, secteur privé et fondations ; subventions, prêts, Fondation GPE, etc. **Collecte des données** : les registres du Secrétariat des manifestations d'intérêt approuvées pour le fonds à effet multiplicateur et les cofinancements mobilisés grâce aux autres mécanismes du GPE. **Exemple de résultats :** identique au titre de l'indicateur.

7. Pourcentage des engagements des bailleurs dans le fonds du GPE qui ont été honorés.	**Définition/approche :** les engagements honorés correspondent aux montants cumulés, sur toute la période de la promesse de fonds, qui ont été reçus par le GPE. Les engagements correspondent aux montants cumulés promis par les bailleurs au cours d'un cycle de financement du GPE. Ventilation : Par type de bailleur, tel que bilatéral, multilatéral, secteur privé et fondations, Fondation GPE, etc.. **Collecte des données** : les accords de contribution signés par les bailleurs et le suivi par le Secrétariat des financements reçus. **Exemple de résultat** : identique au titre de l'indicateur.
8. Pourcentage des programmes de financements de mise en œuvre du GPE qui contribuent à la durabilité des réformes prioritaires.	**Définition/approche** : auto-évaluation par les agents partenaires de la contribution des programmes à la durabilité des réformes. Les agents partenaires fourniront une brève description et des preuves à l'appui des progrès réalisés par rapport à un ensemble de critères prédéfinis. Ces critères sont susceptibles d'inclure l'utilisation des systèmes nationaux (alignement) et des modalités de financement harmonisées ; les contributions des programmes au renforcement des capacités financières, institutionnelles et humaines ; les contributions des programmes au renforcement de la résilience des systèmes face aux chocs ; les dispositions des programmes pour le suivi des résultats post-programme, etc. Cet indicateur s'applique aux programmes financés par des fonds à effet multiplicateur, des financements pour la transformation des systèmes et des Accélérateurs de l'éducation des filles approuvés dans le cadre du GPE 2025 et au-delà. Ne prend pas en compte les financements accélérés. Ventilation : pays touchés par la fragilité et les conflits et les pays accueillant le plus grand nombre de réfugiés. **Collecte des données** : question standard figurant dans les modèles de rapport sur les financements.

	Exemple de résultats : xx programmes de financement du GPE ont contribué à la durabilité des réformes en utilisant et en renforçant les systèmes nationaux de passation des marchés et de gestion financière.
Objectif 3 : Impulser et soutenir les réformes au moyen de partenariats coordonnés, efficaces et responsables incluant les principales parties prenantes du système.	
9. Pourcentage de pays partenaires où le partenariat fait preuve d'une responsabilité mutuelle pour garantir un partenariat efficace.	**Définition/approche** : les pays où il existe au moins quatre cas avérés d'activités de partenariat (par exemple, des réunions avec le groupe local des partenaires de l'éducation ou des revues sectorielles conjointes) et/ou des mesures visant à soutenir la mise en œuvre de la réforme prioritaire (mesures classées dans la catégorie des mesures de partenariat dans l'outil de suivi annuel des réformes) dans chaque période de référence. Une liste indicative des activités et des mesures de partenariat prises en compte dans cet indicateur sera intégrée dans l'outil de suivi annuel des réformes. Ces dimensions sont susceptibles d'inclure des mesures visant à mettre en place des mécanismes de financement communs, des mesures visant à aligner les ressources et les capacités des partenaires sur les réformes prioritaires, des examens conjoints des progrès réalisés en matière de réforme ou dans les différents secteurs, des mesures visant à harmoniser les exigences et les mécanismes en matière de rapports entre les différents programmes, etc. Ventilation : pays touchés par la fragilité et les conflits et les pays accueillant le plus grand nombre de réfugiés. **Collecte des données** : preuves fournies par l'outil de suivi annuel des réformes. **Exemples de résultats** : - Un exercice conjoint de suivi des réformes prioritaires a été mené par le groupe local des partenaires de l'éducation dans xx pays partenaires. - Les bailleurs de fonds externes du secteur de l'éducation ont pris des mesures pour aligner

	leurs programmes sur les réformes prioritaires dans xx pays partenaires.
10. Pourcentage de pays partenaires disposant de groupes locaux des partenaires de l'éducation inclusifs.	**Définition/approche**: les groupes locaux des partenaires de l'éducation (GLPE) seront considérés comme inclusifs s'ils comptent d'une participation significative et efficace des organisations d'enseignants et des organisations de la société civile nationales, ainsi qu'au moins deux des groupes suivants : des organisations de jeunesse, le secteur privé, organisations dirigées par des femmes, organisations de personnes handicapées et des bailleurs de fonds externes du secteur de l'éducation. Cet indicateur ne s'applique qu'aux pays au sein desquels un GLPE a été formé (c'est-à-dire que le cadre pour les pays partenaires touchés par la fragilité et les conflits ne s'applique pas). Ventilation : pays touchés par la fragilité et les conflits et les pays accueillant le plus grand nombre de réfugiés. Remarque : la qualité de l'engagement sera évaluée sur la base d'un échantillon à travers des évaluations/examens au niveau des pays et ne fait pas partie de cet indicateur. **Collecte des données**: le Secrétariat tient à jour une base de données sur la composition des GLPE ; toute modification de la composition des GLPE doit être décrite dans l'outil de suivi annuel des réformes. **Exemple de résultat**: xx pays partenaires ont intégrés des organisations de jeunesse dans leur groupe local des partenaires de l'éducation.
11. Nombre de changements d'orientation des politiques publiques dans les pays partenaires influencés par les organisations de la société civile, les organisations d'enseignants, les organisations de jeunesse ou le secteur privé.	**Définition/approche**: des changements importants obtenus dans les politiques éducatives grâce à l'influence des organisations de la société civile, des organisations d'enseignants, des organisations de jeunesse ou du secteur privé, afin de promouvoir le droit universel à l'éducation dans les lois et les politiques nationales, régionales et locales ; les plans, les programmes et les méthodologies d'enseignement ; les compétences des enseignants ; l'administration publique de l'éducation, etc.

	Ventilation : pays touchés par la fragilité et les conflits et les pays accueillant le plus grand nombre de réfugiés. **Collecte de données**: le cadre de résultats de L'Éducation à voix haute (qui comporte déjà un indicateur équivalent) et l'évaluation par le Secrétariat de tous les changements d'orientation des politiques publiques enregistrés dans l'outil de suivi annuel des réformes. **Exemple de résultats**: les organisations de jeunesse ont influencé d'importants changements dans la politique éducative de xx pays partenaires.
12. Pourcentage de pays partenaires ayant amélioré la coordination sectorielle.	**Définition/approche**: auto-évaluation par les gouvernements des progrès réalisés, validée par les groupes locaux des partenaires de l'éducation. Les gouvernements fourniront une brève description et des preuves à l'appui des progrès réalisés par rapport à un ensemble de critères prédéfinis. Ces critères sont susceptibles d'inclure l'amélioration de l'efficacité des groupes locaux d'éducation ou des organismes équivalents ; le renforcement de la collaboration avec les ministères des Finances pour un financement durable de l'éducation ; la garantie d'une collaboration entre les acteurs humanitaires et ceux du développement et/ou d'autres secteurs ; la promotion d'une culture d'apprentissage, d'innovation et d'amélioration collective parmi les acteurs de l'éducation, etc. Ventilation : pays touchés par la fragilité et les conflits et les pays accueillant le plus grand nombre de réfugiés. **Collecte des données :** outil de suivi annuel des réformes. **Exemple de résultats**: les groupes locaux des partenaires de l'éducation dans xx pays partenaires ont renforcé leur communication avec les autres secteurs (par exemple, la santé, la protection de l'enfance) en vue d'améliorer les programmes d'éducation.

Annexe D : Données issues du suivi opérationnel, notamment l'optimisation des ressources

Financements/programmes	Approche de suivi
Financements de mise en œuvre (financements pour la transformation du système, financements au titre du fonds à effet multiplicateur, Accélérateur de l'éducation des filles)	- Effectuer le suivi de l'avancement global de la mise en œuvre et des progrès réalisés pour atteindre les objectifs en matière d'apprentissage, d'égalité des genres, d'inclusion, d'enseignants, de programmes d'enseignement et de climat à l'aide des rapports sur l'état d'avancement des financements. - Classer les interventions des financements selon les domaines thématiques énumérés ci-dessus et calculer le montant des financements alloués à chaque domaine thématique. - Effectuer le suivi des réalisations des financements standards (nombre d'enseignants formés, de manuels scolaires distribués et de salles de classe construites ou réhabilitées) à l'aide des rapports sur l'état d'avancement des financements (système déjà en place). - Suivi des mesures et des améliorations des résultats intermédiaires visés par chaque financement, notamment la progression ou la réussite des étudiants, la qualité de l'enseignement, la disponibilité des supports pédagogiques, etc. Les rapports incluront à la fois la proportion de financements qui mesurent ces résultats intermédiaires et la proportion qui atteint les objectifs correspondants. **Exemples de résultats** :

	- Xx % des financements de mise en œuvre sont en bonne voie d'atteindre leurs objectifs en matière d'apprentissage. - Xx % des financements de mise en œuvre ont été alloués à des interventions visant à soutenir les enfants en situation de handicap. - Xx millions de manuels scolaires ont été distribués grâce aux financements du GPE et aux cofinancements des partenaires. - Xx % des financements de mise en œuvre ont évalué la qualité de l'enseignement, dont xx % ont atteint leurs objectifs en matière d'amélioration de la qualité de l'enseignement.
Financements pour le renforcement des capacités du système	Effectuer le suivi de l'avancement global de la mise en œuvre par guichets de financement pour le renforcement des capacités du système à l'aide des rapports sur l'état d'avancement des financements. **Exemple de résultats** : Xx % des financements pour le renforcement des capacités du système sont en bonne voie d'exécution en ce qui concerne les activités visant à mobiliser une action concertée et des financements coordonnés.
Principaux résultats du KIX, de L'Éducation à voix haute et des initiatives d'appui technique.	Rapport annuel sur le cadre des résultats de chaque programme. **Exemple de résultats** : L'Éducation à voix haute a mis en place xx collaborations d'apprentissage sur les stratégies de plaidoyer efficaces.

Cadre d'optimisation des ressources

Proposition d'optimisation des ressources

Le cadre d'optimisation des ressources définit la proposition d'optimisation des ressources du GPE dans les trois domaines suivants :

- Le partenariat : tire parti de l'expertise, des capacités et des ressources de tous les partenaires pour mettre en œuvre des réformes de l'éducation pilotées par les pays ;
- Le fonds du GPE : maximise l'impact de chaque dollar en tirant parti des ressources nationales et internationales et en encourageant les réformes systémiques ; et
- Le Secrétariat du GPE : facilite la collaboration entre les partenaires grâce à un soutien administratif et opérationnel rationnalisé et adapté aux besoins.

Les dimensions de l'optimisation des ressources

Le cadre s'appuie sur les cadres existants en matière d'optimisation des ressources, qui comportent généralement quatre dimensions (économie, efficience, efficacité et équité), et apporte une cinquième dimension, à savoir la durabilité :

- L'économie consiste à obtenir des intrants de qualité appropriée à un coût raisonnable ;
- L'efficience consiste à transformer les intrants en extrants escomptés ;
- L'efficacité consiste à transformer les extrants d'une intervention en résultats escomptés ;
- L'équité consiste à prendre en compte les possibilités et les contraintes auxquelles les personnes, en particulier les plus marginalisées, sont confrontées dans leur prise de décision en matière de dépenses et de programmation ; et
- La durabilité désigne la mesure dans laquelle les effets positifs des financements et du soutien du GPE aux pays partenaires se poursuivent (ou sont susceptibles de se poursuivre) après la fin du financement ou du soutien initial.

Données relatives à l'optimisation des ressources

Les indicateurs qui figurent dans le cadre proviennent entièrement de données existantes. Aucun indicateur du cadre ne peut être utilisé pour tirer des conclusions sur l'optimisation des ressources du GPE. Les cinq dimensions doivent être envisagées de manière globale, en tenant compte des données qualitatives supplémentaires issues des évaluations.

Cadre de mesure (sources des données entre parenthèses)

	Partenariat	**Fonds du GPE**	**Secrétariat**
Économie	Pourcentage de pays partenaires où les partenaires du secteur de l'éducation prennent des mesures pour aligner leurs capacités et leurs ressources sur les réformes prioritaires (indicateur 9 du cadre de résultats)	Total des cofinancements mobilisés grâce aux financements du GPE (indicateur 6 du cadre de résultats) Commissions et coûts directs de l'agent partenaire en pourcentage du portefeuille de financements en cours (données administratives du Secrétariat)	Dépenses de fonctionnement du Secrétariat dans les limites des paramètres approuvés par le Conseil (données administratives du Secrétariat)
Efficience	Pourcentage de pays partenaires ayant amélioré leur coordination sectorielle (indicateur 12 du cadre de résultats)	Pourcentage total de financements ayant été approuvés dans le cadre du GPE 2030 par rapport aux objectifs (données administratives du Secrétariat) Pourcentage de financements de mise en œuvre en cours d'exécution étant en	Rapport entre le personnel du Secrétariat du GPE et le nombre de pays partenaires (données administratives du Secrétariat)

		bonne voie d'atteindre leurs objectifs (rapports sur l'état d'avancement du financement)	
Efficacité	Pourcentage de pays partenaires où le partenariat a fait preuve d'une responsabilité mutuelle pour améliorer l'efficacité du partenariat (indicateur 9 du cadre de résultats)	Nombre et pourcentage d'enfants [ayant bénéficié de financements du GPE ou de cofinancements des partenaires] ayant amélioré leurs résultats scolaires (indicateur H4 du cadre de résultats) Pourcentage de financements de mise en œuvre ayant atteint leurs objectifs à la fin de leur exécution (rapports de fin d'exécution du financement)	Pourcentage de principaux indicateurs de performance du Secrétariat ayant été atteints au cours de chaque période de référence (rapports du Secrétariat au Comité exécutif du Conseil)
Équité	Pourcentage de pays partenaires disposant d'un groupe local des partenaires de l'éducation inclusif (indicateur 10 du cadre de résultats)	Pourcentage de financements du GPE ayant été alloués i) aux pays à faible revenu ; et ii) aux pays touchés par la fragilité et les conflits (données administratives du Secrétariat) Nombre et pourcentage d'enfants en situation de handicap ayant bénéficié d'une meilleure éducation [grâce aux financements du GPE ou aux	Indicateur d'équité du Secrétariat à élaborer

		cofinancements des partenaires] (indicateur H1 du cadre de résultats) Nombre et pourcentage d'enfants et de jeunes ayant bénéficié d'interventions visant à promouvoir l'égalité des genres [soutenues par des financements du GPE et des cofinancements des partenaires] (indicateur H2 du cadre de résultats) Nombre et pourcentage d'enfants et de jeunes non scolarisés ayant bénéficié d'un enseignement et/ou d'une formation [grâce aux financements du GPE et aux cofinancements des partenaires] (indicateur H3 du cadre de résultats) Proportion du financement alloué aux interventions visant à améliorer (i) l'égalité des genres et (ii) l'inclusion des personnes handicapées (données	

		relatives aux marqueurs de genre et de handicap)	
Durabilité	Pourcentage de pays partenaires dont la réforme prioritaire vise à améliorer les principales composantes du système éducatif (indicateur 1 du cadre de résultats) Nombre de changements d'orientation des politiques publiques dans les pays partenaires ayant été influencés par les organisations de la société civile, les organisations d'enseignants, les organisations de jeunesse ou les prestataires de services éducatifs privés (indicateur 11 du cadre de résultats)	Pourcentage de programmes soutenus par un financement de mise en œuvre du GPE ayant contribué à la durabilité des réformes prioritaires (indicateur 8 du cadre de résultats) Pourcentage de pays partenaires ayant atteint les déclencheurs du financement complémentaire liés au volume, à l'équité et à l'efficience du financement national (indicateur 5b du cadre de résultats) Pourcentage de pays partenaires ayant atteint les déclencheurs du financement complémentaire liés à la communication des données sur l'ODD 4.1.1a (indicateur 3b du cadre de résultats)	

Rentabilité

Un indicateur potentiel de rentabilité, à savoir le montant des financements du GPE accordé pour chaque enfant qui bénéficie d' une amélioration de la qualité de l'éducation, a été envisagé. Cependant, cet indicateur est affecté par la grande diversité des programmes et des contextes du GPE – allant du renforcement des systèmes à la prestation de services.

Le GPE soutient en priorité les enfants les plus marginalisés, ce qui implique souvent un coût par enfant plus élevé. Il est également probable que des problèmes de mesure surviennent en raison des différences dans la manière dont les programmes comptent le nombre d'enfants qu'ils soutiennent, ce qui ne peut pas être entièrement atténué en appliquant une méthodologie standard.

Par conséquent, au lieu de rendre compte d'une valeur unique pour les financements utilisés par enfant bénéficiant d'une amélioration de la qualité de l'éducation dans l'ensemble du portefeuille, les rapports sur l'optimisation des ressources incluront une analyse de cet indicateur par différents types de financements, contextes et interventions (par exemple, financements dans les pays partenaires touchés par la fragilité et les conflits ; financements avec différentes valeurs pour les marqueurs liés au genre et au handicap ; inclusion et exclusion des interventions axées sur les systèmes, etc.).

Réservé à l'usage officiel